

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Sciences de la terre, de l'univers
et du vivant

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 26/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

André Schaaf, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Sciences de la terre, de l'univers et du vivant* (STUV) de l'Université d'Orléans a été créé très récemment, à l'été 2016. C'est dire que sa naissance aura coïncidé avec l'élaboration des dossiers d'autoévaluation à produire, dans le cadre du processus qualité interne, à destination de l'évaluation externe. De fait, ce champ n'a donc pu avoir aucune existence effective, au sens 1^{er} du terme : produisant un effet réel. Ce constat s'entend naturellement sur la période, et celle-ci seulement, soumise à évaluation dans ce qui aurait dû être un bilan. N'ayant jamais été mis en place, le champ STUV n'aura donc eu aucune incidence sur les bilans et autoévaluations des mentions qui figurent aujourd'hui dans son périmètre. Cependant, il faut se garder d'en conclure que sa construction aurait été inutile. Il y aurait là, manifestement, une faute d'analyse, en ce que ce champ, certes d'ores et déjà défini, demeure néanmoins à construire. Il adresse donc l'avenir plutôt que le passé, la notion de projet plus que celle de bilan. Il constitue un cadre de réflexion propice en vue de l'élaboration de la future offre de formation. C'est ainsi qu'il faut le considérer.

Cependant, le comité d'évaluation regrette la minceur excessive du dossier soumis à expertise, une maigreur qui n'excède pas cinq pages, dont la page de garde, et qui est dépourvue de toute annexe. Son contenu, lui-même, se révèle très ténu : une page de texte introductif et une demie page de caractéristiques, le reste du document présentant des listes de formations et de laboratoires. L'introduction, dont le caractère est éminemment prospectif, constitue un canevas de bonnes intentions dont la mise en œuvre reste intégralement à démontrer. On aurait pu espérer, à tout le moins, qu'un responsable ou un coordinateur de champ fût nommé, et des appuis administratifs et/ou logistiques mis en place pour témoigner d'une réelle volonté d'engager une nouvelle dynamique dans la définition de la prochaine offre de formation.

Elaboré à l'origine dans le cadre de la feuée Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Léonard-de-Vinci (La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours), le champ STUV est présenté à l'analogue (depuis son nom jusqu'aux détails de sa structuration) par l'Université François-Rabelais de Tours et démontre peut-être par là même un réel souci de coordination entre ces deux universités. Le mimétisme se retrouve d'ailleurs au niveau de la taille du dossier (six pages avec celle de garde) et l'absence d'annexe. Il ne sera donc pas surprenant de constater que les rapports des champs de formation STUV des universités d'Orléans et de Tours présentent le même mimétisme.

Le comité d'experts, parfaitement conscient des problèmes de réorganisation de la ComUE et des urgences quant à la rédaction du dossier d'autoévaluation du champ, regrette cependant l'aspect minimaliste de ce document. Alors qu'une importante concertation préalable aura certainement été menée dans le cadre de la ComUE Léonard-de-Vinci, aucun document du dossier n'en témoigne. L'évaluation ne sera donc pas celle du champ, pour l'instant virtuel, mais quelques réflexions du comité concernant le champ STUV.

La structuration du champ STUV cherche à créer un ensemble cohérent de formations fondé sur les disciplines classiques, tout en favorisant les parcours bi ou pluridisciplinaires. Le continuum Licence-Master-Doctorat qui s'appuie sur deux Ecoles Doctorales (ED 549 « Santé, sciences biologiques et chimie du vivant » [SSBCV] et ED 552 « Energie - matériaux - sciences de la terre et de l'univers [EMSTU]) vise la cohérence de l'insertion professionnelle des étudiants et la valorisation des recherches. Dispenser une formation fondamentale dans le cadre d'une culture scientifique solide, fournir les outils pour réfléchir et se remettre à niveau tout au long de sa vie professionnelle, ancrer cette formation dans les tissus socio-économiques régionaux, nationaux et internationaux, sont les fils directeurs du champ STUV.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Le champ STUV propose deux licences et quatre masters sous l'appellation « champ principal », trois licences professionnelles en « champ secondaire », ainsi que les parcours de santé. Les trois licences professionnelles gérées par les instituts universitaires de technologie (IUT) ainsi que l'un des quatre masters (Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt) inclus dans ce champ de formation, ne sont pas évalués dans ce rapport.

Objectifs des formations

Tout en veillant à conserver la cohérence disciplinaire, l'un des objectifs des formations est de favoriser, davantage en master qu'en licence, les parcours bi ou pluridisciplinaires.

Les licences ont une vocation plutôt généraliste et préparent à plusieurs masters, respectant ainsi la logique de spécialisation progressive des étudiants au cours de leur formation. Les masters quant à eux proposent de nombreuses spécialités qui peuvent être subdivisées parfois en plusieurs parcours.

Pour les trois licences (*Chimie ; Sciences de la terre* [ST] ; *Sciences de la vie* [SV]) et les trois masters (*Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement* [STUE] ; *Sciences biologiques* [SB] ; *Chimie des molécules bioactives* [CMB]), les objectifs des formations correspondent à ce que l'on peut attendre de tels cursus, bien que parfois exposés avec une certaine confusion (licence SV par exemple).

Les trois masters (*Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement* [STUE] ; *Chimie des molécules bioactives* [CMB] ; *Sciences biologiques* [SB]) offrent des spécialités diversifiées, dispensées dans un environnement scientifique de haute qualité largement ouvert sur l'international.

Organisation des formations

Du point de vue thématique, le champ s'organise autour de quatre grands domaines disciplinaires que sont la biologie, l'écologie, la géologie et l'astronomie. Ces disciplines appartiennent aux filières du *Collegium* « Sciences et techniques », de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), des IUT d'Orléans, de Bourges, de Chartres et de l'Indre (centres de Châteauroux et d'Issoudun).

De façon générale, en licence, les formations reposent sur un socle commun auquel fait suite une spécialisation qui, en débutant souvent dès le 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année, ne favorise guère les réorientations.

Au niveau des masters, les offres de spécialités sont diversifiées, bien que parfois difficiles à analyser par manque d'informations et de données. C'est le cas, par exemple, de la spécialité *Management des entreprises de la santé et de la cosmétique* (MESC2A) du master SB. De façon générale, ces formations sont attractives et possèdent un aspect professionnalisant bien ciblé.

Positionnement des formations dans leur environnement

Il est précisé dans le dossier d'autoévaluation que « Le champ *Sciences de la Terre, de l'univers et du vivant* reprend le périmètre des écoles doctorales 1 & 2 suivant la nomenclature définie par la ComUE et concernent les équipes de recherches d'adossesment suivantes : » (*sic*).

En l'absence de tout document précisant les contours de la ComUE, suit alors un tableau recensant les acronymes de 46 unités de recherche, ventilées dans deux Ecoles Doctorales dont les dénominations sont différentes de celles citées sur la page de garde, et rattachées à quatre universités (Limoges, Orléans, Poitiers et Tours), l'observatoire de Nançay et l'INRA (institut national de la recherche agronomique).

Manifestement, ce document est obsolète et le comité regrette de ne pouvoir rapporter sur le positionnement du champ STUV dans son environnement. Il aurait été souhaitable que, même minimaliste, le dossier champ présentât des documents actualisés et cohérents.

Le dossier d'autoévaluation ne présente aucune analyse relative aux équipes pédagogiques. Aucune information n'est fournie concernant les effectifs, l'insertion professionnelle et les poursuites d'études. La place de la recherche, celle de la professionnalisation, comme celles des projets et des stages ne sont pas traitées. De même, le dossier n'évoque pas le rayonnement international du champ ou sa stratégie d'ouverture dans ce domaine. Les procédures de recrutement, les dispositifs d'aide à la réussite tels que les passerelles ne sont pas exposés. Le dossier est tout aussi muet sur les modalités d'enseignement, sur la prise en compte des situations particulières ou l'acquisition de compétences transversales. Au niveau du champ, il aurait été important d'expliquer les apports des technologies numériques à la pédagogie des disciplines enseignées et les moyens mis en œuvre pour y former les étudiants. Mais là encore, le dossier est vide comme il l'est aussi sur l'évaluation des étudiants. Les notions de pilotage du champ ou une synthèse du pilotage des formations ne figurent pas non plus dans le document. Ainsi, qu'il s'agisse du suivi des compétences, des enquêtes d'insertion professionnelle, du fonctionnement des comités de perfectionnement, ou qu'il s'agisse plus généralement des procédures d'autoévaluation, le dossier soumis à expertise est vierge.

Par conséquent, le dossier d'autoévaluation du champ ne fournissant strictement aucune information concernant ces différentes rubriques, le comité d'évaluation ne peut qu'inviter le lecteur à se reporter, au cas par cas, aux rapports concernant les différentes formations.

Le comité note que la qualité des dossiers des formations présentés est très éloignée des standards qu'il a pour habitude d'évaluer.

Par exemple, pour la licence SV, les importantes lacunes du dossier empêchent d'évaluer pleinement le fonctionnement de cette formation. On pense notamment au suivi des diplômés, au suivi dans l'acquisition des compétences, à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles, au recrutement, à l'aide à la réussite, à la place du numérique, à l'adossement recherche, la place des relations internationales, le fonctionnement de l'équipe pédagogique ..., sans oublier les stages, qui ne sont pas toujours crédités d'ECTS !

Points d'attention

Alors même que la diversité des options est un atout de la mention SV, son absence de cohérence thématique affecte la lisibilité du parcours. La carence d'une organisation efficace, regroupant les responsables pédagogiques de chacun des parcours, nuit à la compréhension des objectifs de ces derniers. Si les membres du comité éprouvent des difficultés à déchiffrer la structuration de cette mention, que peut-il en être des étudiants ? La réorganisation en profondeur de la conception de cette licence SV est nécessaire.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le comité relève que par-delà la qualité intrinsèque des formations présentées dans le champ de formation STUV, sa présentation ne permet de formuler aucun avis sur la cohérence globale du champ, sinon virtuel.

Recommandations :

Dans l'état actuel de l'autoévaluation, aucune recommandation ne peut être formulée.

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour le champ de formation
Sciences de la terre, de l'univers et du vivant

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand